



RECENSEMENT

de la population



LE RECENSEMENT PAR INTERNET C'EST PLUS PRATIQUE !

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE : QUE DES AVANTAGES !

Des gains de temps

- Pas de second passage pour récupérer les questionnaires
- Collecte plus rapide, suivie en temps réel

Une organisation efficace

- Moins de papier à gérer et à contrôler
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses faites par internet
- Travail de l'agent recenseur facilité

Une démarche écologique et économique

- Moins de papier utilisé : un recensement moins coûteux...
- ... et plus respectueux de l'environnement

Des résultats de qualité

- Questionnaire guidé, plus facile à compléter
- Confidentialité respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne à part l'Insee

LE RECENSEMENT PAR INTERNET COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne ».
- 3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un **accusé de réception**. L'agent recenseur en est informé par SMS.

UNE ORGANISATION EFFICACE ET DES RÉSULTATS DE QUALITÉ

Aucun risque d'oublier des habitants

Par internet, les bulletins individuels sont créés automatiquement pour tous les habitants permanents du logement. Il est ainsi impossible «d'oublier» de remplir un bulletin. De même, il n'y a aucun risque de perte de questionnaires, ils sont directement transmis à l'Insee.

4,9 MILLIONS
DE PERSONNES
ONT RÉPONDU PAR
INTERNET EN 2018

Le recensement en ligne ne donne pas plus de travail de relance que les questionnaires papier

Le nombre de personnes qui promettent de répondre par internet et qui ne le font pas est très faible, de même que le nombre de personnes qui attendent le dernier moment pour répondre. Les réponses par internet sont très nombreuses dès le début de la collecte, ce qui dispense de la seconde visite.

La qualité du recensement est très bonne avec internet

Les questionnaires incomplets sont moins nombreux par internet qu'avec les documents papier. Avec internet, les habitants ne répondent qu'aux questions qui les concernent et bénéficient, si besoin d'une aide en ligne. Ils perdent moins de temps et répondent mieux.

Les outils mis à disposition permettent de suivre efficacement la collecte

Une fois les questionnaires envoyés, les habitants reçoivent un accusé de réception par email. L'agent recenseur en est informé par SMS. Par ailleurs, avec l'application OMER, la commune a accès à de nombreux tableaux de comptage de suivi de la collecte qui lui permettent de connaître les questionnaires collectés par agent recenseur et aident au calcul de sa rémunération.

TOUT LE MONDE RÉPOND PAR INTERNET !

Des personnes de tout âge répondent en ligne

La réponse par internet est plus fréquente chez les personnes de moins de 60 ans, mais environ 40 % des 60-70 ans répondent par internet.

Rural ou urbain : peu de différences pour répondre par internet

| Taille de la commune | Taux de réponse par Internet |
|----------------------|------------------------------|
| < 1 000 hab. | 49 % |
| 1 000 à 5 000 hab. | 50 % |
| 5 000 à 10 000 hab. | 48 % |
| 10 000 à 50 000 hab. | 46 % |
| > 50 000 hab. | 48 % |
| Ensemble | 48 % |

QUELQUES ÉLÉMENTS CLÉS POUR PASSURER LES HABITANTS

- Le recensement a lieu tous les ans mais toutes les communes ne sont pas concernées chaque année. Les habitants concernés l'année en cours reçoivent **un courrier de leur mairie** pour les prévenir.
- Les agents recenseurs disposent d'**une carte officielle** signée par le maire.
- Le recensement de la population est **gratuit**. Les sites qui réclament de l'argent sont des sites **frauduleux**.
- Les réponses sont **confidentielles**. Elles sont transmises à l'Insee, seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

PROPOSER LA RÉPONSE PAR INTERNET, C'EST RENDRE UN MEILLEUR SERVICE AUX HABITANTS